



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية تمنراست



MISE EN DEMEURE N° 01

A L'Entreprise : **TOUMI MHAMMED** dont le siège social est à **CITY MOUFLAN, WILAYA DE TAMANRASSET.**

Détentrice du Marché N° 06/2025 En Date du 10/06/2025.

Ayant pour Objet : Réalisation Des Travaux en Tous Corps D'Etat avec VRD Tertiaires sans voiries des 60/500/1000 Logements Publics Locatifs à Travers les Communes de la Wilaya de Tamanrasset, Programme 1000 Logts LPL, 02 eme tranche de L'année 2024, Repartis-en (04) Lots
« Lot N°02 : Réalisation en TCE Avec VRD (III) sans voiries des 15/30/60/500/1000 Logts à Tazrouk Communes de Tazrouk Wilaya de Tamanrasset ».

- ❖ Conformément au décret exécutif N° 21-219 du 20/05/2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- ❖ Conformément au décret présidentielle N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés et de délégation de service public.
- ❖ Vu le marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N° : **07/2025** en date du : **09/06/2025** approuvée par le service contractant en date du : **10/06/2025** Sous le numéro : **06/2025** Concernant le Projet Réalisation Des Travaux en Tous Corps D'Etat avec VRD Tertiaires sans voiries des 60/500/1000 Logements Publics Locatifs à Travers les Communes de la Wilaya de Tamanrasset, Programme 1000 Logts LPL, 02 eme tranche de L'année 2024, Repartis-en (04) Lots , «Lot N°02 : Réalisation en TCE Avec VRD (III) sans voiries des 15/30/60/500/1000 Logts à Tazrouk Communes de Tazrouk Wilaya de Tamanrasset ». Pour Un Montant de : **52 579 551.52** DA conclu avec l'entreprise de travaux **TOUMI MHAMMED** dont le siège social est à **CITY MOUFLAN, WILAYA DE TAMANRASSET.**
- ❖ Vu l'ordre de service en date du 10/06/2025 sous le numéro 02/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise de travaux **TOUMI MHAMMED** en date du : 10/06/2025.
- ❖ Vu le délai de réalisation du marché qui est de : **08 (Huit) Mois**
- ❖ Vu l'absence des moyenne humains, matérielle et l'approvisionnement du chantier en matériaux de construction.
- ❖ Vu le PV approuvée par les représentants (OPGI, DL) en date du :28/03/2026.
- ❖ Vu le retard engendré par rapport au planning du marché.
- ❖ En application de l'article II.25 du marché N° : 06/2025 en date du :10/06/2025 qui stipule la résiliation du marché.
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N° 15-247 du :16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N° 21-219 du : 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales aux marchés publics de travaux.

L'entreprise de travaux de bâtiment Dont toute Ses Phases : **TOUMI MHAMMED** dont le siège social est à **CITY MOUFLAN, WILAYA DE TAMANRASSET** Est mise en demeure d'accélérer les travaux ; et ceci dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure. Faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise (Unilatéral).

Le Directeur Général